

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP 75

COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU 2 AVRIL 2021

Cette audioconférence est convoquée en urgence à la suite des décisions annoncées la veille par le Président de la République.

La position de la Direction de suivre scrupuleusement les consignes de la Direction Générale est inchangée ce qui laisse peu de place pour des initiatives locales en accord avec les OS.

Au moment de l'audioconférence, les directives attendues du sommet n'étaient pas parvenues d'où sa durée inhabituellement courte.

Au cœur de l'audioconférence la situation de la garde des enfants occupe un large espace.

Les OS insistent sur le caractère urgent d'une prise de décision pour Paris, à l'exemple d'autres directions, concernant la semaine qui précède les congés scolaires. La direction, bien que consciente des difficultés pour concilier le télétravail et les études des enfants, maintient l'application des consignes déjà publiées sur Ulysse et qui donc demeurent valables concernant les enfants.

Ainsi, en attendant les consignes de la centrale en début de semaine, les agents en garde d'enfant qui disposent du matériel seront en télétravail à défaut ils seront en ASA.

Dans le contexte actuel, les OS souhaitent que les responsables de services n'exercent pas de pressions sur les agents.

La direction précise que même si le télétravail est en mode dégradée selon des quotités adaptées aux besoins, l'intelligence des responsables de services devrait prendre en compte la situation actuelle.

Autres points :

*Les questions concernant un sursis relatif aux jours de congés de 2020 en report ou des annulations de congés déjà déposés sur SIRHIUS n'ont pas vraiment trouvées de réponses.

*Les OS s'inquiètent des appels téléphoniques pour la campagne IR en raison notamment de la garde d'enfants et aussi de la charge supplémentaire pour les agents en présentiels.

*Certaines questions notamment relatives à la campagne IR ont été reportées au CTL du 8 avril.

*La campagne des évaluations devrait se dérouler selon le calendrier habituel pour les agents.

*La direction ne veut pas revenir à un horaire à 7H du matin notamment pour des raisons d'assurances et en raison du règlement intérieur des services la plage 7h30-19h est donc maintenue.

*C'est finalement 2500 postes de travail qui disposent du matériel pour télétravailler et 170 demandes locales sont en attentes.

*2 OS ont demandé la fermeture du site St-Sulpice face à la recrudescence des cas COVID, la direction indique maîtriser la situation et gérer avec le médecin de prévention.

La CFTC observe l'augmentation sensible des effectifs en télétravail et sollicite de connaître le nombre cumulé des agents concernés depuis le début de l'épidémie. La direction précise que nous n'avons pas de décès à déplorer en relation avec la COVID que la plupart des cas ne proviennent pas du cadre professionnel et présentera les chiffres à notre demande.

A l'issue de cette audioconférence extrêmement tendue à la veille du week-end Pascal, les OS sont partis déçus avec un sentiment de ne pas avoir été entendues sur leurs nombreuses demandes.

**La CFTC DGFIP reste à votre disposition
N'hésitez à nous faire parvenir vos questions !**

CONTACT PRESSE CFTC :
Mail : cftcparis@gmail.com